

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2009-5-6-9

**Séance du** mercredi 9 décembre 2009

### **BP 2010 – CADRE DE VIE**

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 24 novembre 2009,

VU l'avis des Commissions Réunies du 3 décembre 2009

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- adopte les conclusions du rapport,
- inscrit pour 2010, au titre du rapport « cadre de vie », 1.300.000 € en Autorisation de Programme, 900.000 € en crédits de paiement pour l'investissement, 1.018.000 € en fonctionnement et 13.000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1.
- donne un avis de principe favorable à la poursuite de l'opération, « jachères fleuries » en 2010.
- valide la convention (annexe 3 du rapport) et le cahier des charges (annexe 4 du rapport) relatifs à l'opération « jachères fleuries ».
- donne un avis favorable à la poursuite des mesures prises en faveur du Grand Hamster en cofinçant les aides en faveur des agriculteurs dans le cadre des objectifs fixés dans le protocole de gestion de la ZAP « Sud ».

- donne délégation à la Commission Permanente pour :
  - valider le contrat spécifique avec les structures intercommunales ayant achevé le document-cadre GERPLAN, après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie.
  - examiner et valider les conventions avec le CNASEA pour le paiement des contrats agri-environnementaux.
  - approuver le paiement des annuités agri-environnementales aux agriculteurs sur la base des justificatifs transmis par le CNASEA et/ou la DDAF.
  - examiner et valider les projets concourant à la lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie.
  - approuver la liste définitive des observateurs météorologiques.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions